

Je demande encore une fois aux experts fiscaux qui sont ici, devant le ministre et le secrétaire parlementaire: comment l'impôt sur les gains en capital s'applique-t-il à l'élevage du bétail aux États-Unis? J'ai la réponse sous les yeux. Ma deuxième question est: sont-ils prêts à accorder à l'éleveur canadien les mêmes avantages dont bénéficie l'éleveur américain dans l'application de l'impôt sur les gains en capital?

**M. le vice président:** A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence demande au député d'être juste. Il sait que seuls le ministre et le secrétaire parlementaire ont le droit de répondre à ses questions à la Chambre des communes. Il ne doit poser de question à personne d'autre, seulement aux représentants autorisés à siéger à la Chambre.

**M. Horner:** Monsieur le président, je croyais avoir été extrêmement clair, mais j'imagine que je ne l'ai pas été, en raison de ma colère. J'ai posé ma question, par votre entremise, au ministre des Finances qui est à sa place, entouré de ses fonctionnaires. L'honorable député de Calgary-Sud devrait savoir ce que signifie l'élevage pour notre pays. Je reprendrai ma place aussitôt que l'un d'entre eux sera prêt à répondre à mes deux questions.

Hier soir, le député de Calgary-Sud a dit: «J'aurai peut-être la chance de me documenter un peu d'ici 11 heures demain matin.» Ses fonctionnaires allaient s'en occuper pendant la nuit. Or il ne semble pas préparé à verser les faits au dossier. On n'a pas dit qu'on répondrait à mes questions. Je les répéterai tant que je n'obtiendrai pas de réponse. Je suis sûr qu'on ne voudrait pas adopter cette mesure à l'aveuglette. En qualité de législateurs, nous devons certainement la comprendre. Si nous n'obtenons pas de réponses à nos questions, nous devons persister jusqu'à ce que nous les recevions, ou nous devons verser ces réponses nous-mêmes au dossier, et j'ai indiqué que j'y étais disposé. Vu l'attitude généreuse du secrétaire parlementaire hier soir, je veux fournir au ministre et à lui-même l'occasion de dire: «En effet, nous savons que l'industrie de l'élevage au Canada doit concurrencer celle des États-Unis sur un pied d'égalité, et si l'éleveur des États-Unis est plus avantagé par l'impôt sur les gains en capital qui s'applique à lui, nous sommes disposés à en considérer la formule.»

Je pourrais très facilement proposer un amendement, mais les gouvernements hésitent, me semble-t-il parfois, à accepter des amendements des députés de l'opposition. Je demande plutôt de reporter l'article 29 jusqu'à ce que le gouvernement ait pu étudier l'argument que le député de Dauphin et moi-même avons si bien fait valoir, c'est-à-dire que nous partageons le marché nord-américain avec les États-Unis à qui nous livrons une concurrence acharnée.

Si le prix du bœuf augmente au Canada, le bétail américain envahira notre marché. Si le prix augmente aux États-Unis, notre bétail envahira librement le marché américain. Celui-ci est, depuis des années, la soupape de sécurité des éleveurs canadiens. Nous devons demeurer concurrentiels si nous voulons survivre dans le commerce du bétail.

Un facteur clé dans le domaine des coûts de toute entreprise est sûrement l'impôt. Il n'est que juste que le ministre accepte de reporter l'article 29 et de réexaminer toute

la question du troupeau de base. Est-il disposé à le faire? Il demeure renfrogné et silencieux comme si quelqu'un lui avait versé un seau d'eau glacée dans le cou.

**L'hon. M. Benson:** Vous avez la parole.

**M. Horner:** Le député de Calgary-Sud me déçoit parce que Calgary se vante parfois d'être la capitale canadienne du bétail, et essaie parfois de se gagner les faveurs des éleveurs. L'honorable député de Calgary-Sud devrait gagner quelque faveur maintenant en honorant l'engagement qu'il m'a fait hier soir disant qu'il travaillerait très tard afin de pouvoir expliquer à la Chambre comment les Américains appliquent l'impôt sur les gains en capital. Il semblerait que quelqu'un soit intervenu entre-temps et lui ait dit de ne rien faire, pour nous permettre de relâcher la tension. Il devrait se lever et nous exposer clairement la façon dont les Américains appliquent la taxe sur les gains en capital aux cheptels.

• (11.30 a.m.)

Je veux montrer d'une manière frappante comment fonctionne le troupeau de base au Canada. Le principe du troupeau de base a fonctionné comme un facteur de croissance. Un éleveur pouvait acquérir du bétail, payer un impôt sur l'emprunt, ajouter ces bêtes à son troupeau de base et, à sa retraite, il n'avait pas à payer d'impôt sur le revenu de la vente du troupeau de base parce qu'il avait payé cet impôt sur l'argent utilisé pour augmenter son troupeau de base. Essentiellement, l'article 29 stipule que, si, au 31 décembre, vous avez un troupeau de base, vous pouvez le conserver mais nous n'autoriserons pas d'autres troupeaux de base ni d'accroissement du troupeau de base déjà établi. En d'autres termes, ils éliminent le facteur de développement dans le domaine du cheptel agricole.

Comment les États-Unis appliquent-ils la taxe sur les gains en capital? Si vous possédez un cheptel, des taureaux ou des vaches, pendant plus de deux ans, vous pouvez les traiter sur la base des gains en capital à long terme; en essence, c'est ainsi que notre troupeau de base serait traité si on appliquait l'impôt sur les gains en capital. Le secrétaire parlementaire fait un signe désapprobateur de la tête.

**M. Bigg:** Il ne sait pas.

**M. Mahoney:** Seulement une année, 12 mois.

**M. Horner:** Si seule une année suffit pour améliorer la situation.

**Une voix:** C'est certain.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mahoney:** Cela n'améliore pas l'exactitude de l'honorable député.

**M. Horner:** Cela ne met pas en cause ce que j'ai dit. Je pense que le comité et vous-même, monsieur le président, pourraient attester que j'ai prié le secrétaire parlementaire de consigner au compte rendu exactement ce qu'il disait, mais il a pensé que cela était trop risqué. Il n'a pas eu le courage de le faire ou bien il n'a pas eu le courage de désobéir à son patron. Il veut gravir les échelons de la vie politique alors il se fait doux comme un agneau.